

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Feuille officielle No 35 - Vendredi 27 septembre 2019



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.neuveville.ch

COLLECTE DU COMITÉ DES DAMES DE MON REPOS

Elle aura lieu dès le mois d'octobre et permettra, comme chaque année, d'agrémenter le quotidien des résidents du home à La Neuveville.

D'avance un grand merci aux généreux donateurs.

CCP-25-2924-5

Avis de construction

Requérante : Clear Channel Suisse SA, rue Caroline 2, 1003 Lausanne.

Propriétaire foncier : Privera AG, place de la Gare 5, 1701 Fribourg

Projet : Création d'un espace publicitaire non lumineux sur la façade est du bâtiment de la Coop, à l'avenue des Collonges 12, sur la parcelle n° 119, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la Vieille Ville (ZAVV).

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 27 septembre 2019 au 28 octobre 2019. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 27 septembre 2019

Municipalité de La Neuveville

AVIS A LA POPULATION

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019 MANIFESTATION CARS EVENT

Les rues : du Marché, du Collège, de l'Hôpital, Beaugerard ainsi que la place de la Liberté seront fermées et interdites à la circulation durant toute la journée soit de 7 heures à 19 heures.

En vous remerciant de votre compréhension

Le comité d'organisation Cars Events 2019

Municipalité de La Neuveville

MARCHÉ AUTOMNAL

Produits du terroir
Restauration
Animation musicale

06.10.19 | 10:00 - 17:00
VIEILLE VILLE

www.laneuveville.ch

Credit photo: vince@bounet.ch

KEN MAURON

Avis de construction

Requérante : GFIE SA, par Mme Léonie Schoeb-Frôté, faubourg du Lac 11, 2001 Neuchâtel.

Auteur du projet : Alain Challandes SA, route de la Montagné 9, 1428 Provence.

Projet : Assainissement de la toiture, rénovations des façades et des volets du bâtiment existant, à la rue du Faubourg 15, sur la parcelle 1553, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 septembre 2019 au 21 octobre 2019. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 septembre 2019

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. François Frôté, chemin des Côtes Bugnot 11, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Atelier d'architecture Pierre Säggerer Sàrl, rue de la Chapelle 27, 2034 Peseux.

Projet : Prolongation jusqu'au 11 décembre 2022 de la durée de validité du permis de construire no 2181 du 11 décembre 2017 concernant la création d'un appartement dans les combles avec rénovation des lucarnes, la création de fenêtres obliques de toiture sur le pan nord du toit et l'ouverture d'une fenêtre en façade est du bâtiment existant, à la rue du Faubourg 39, sur la parcelle no 166, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 27 septembre 2019 au 28 octobre 2019. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 27 septembre 2019

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. François Frôté, chemin des Côtes Bugnot 11, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Atelier d'architecture Pierre Säggerer Sàrl, rue de la Chapelle 27, 2034 Peseux.

Projet : Prolongation jusqu'au 22 janvier 2023 de la durée de validité du permis de construire no 2189 du 22 janvier 2018 concernant l'assainissement de la toiture de la salle à manger et du couvert existant. La suppression d'une porte et la création d'une fenêtre en façade nord. L'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la totalité du toit du bâtiment principal, au chemin des Côtes Bugnot 11, sur la parcelle no 757, ban de la Neuveville.

Zone : H2.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 27 septembre 2019 au 28 octobre 2019. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 27 septembre 2019

Municipalité de La Neuveville

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2019, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	23.12.2019	05.01.2020	Vacances de Noël

Plan d'ouverture des déchetteries Diesse/Prêles

Jour + Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00 <small>(jusqu'au 31 mars 2019) 17:00 - 19:00 <small>(définitivement dès 1^{er} avril 2019)</small></small>	10:00 - 11:30
Prêles	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00	10:00 - 11:00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**COUPURE DE L'ALIMENTATION EN EAU
LE MERCREDI 09.10.2019**

Des travaux d'entretien sur des conduites d'alimentation en eau potable seront entrepris le mercredi 9 octobre 2019, de 13h00 à 17h00 environ, à Lamboing. Ceux-ci concerneront les quartiers suivants :

Route de Diesse sans le Cheval Blanc
(Salle, restaurant et école)
Les Brues
La Communance
Les Charmilles

Il va bien entendu de soi que nous nous tenons très volontiers à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter (032 315 70 70).

Nous sommes persuadés que vous comprendrez aisément qu'il s'agit-là de travaux indispensables à maintenir nos installations d'alimentation en eau potable en bon état.

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**ANNONCE DE COUPURE DE COURANT
VILLAGE DE LAMBOING**

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour la pose d'une armoire de distribution quant au raccordement du Parlet 5 (ancienne cantine). La coupure est prévue

**le mardi 8 octobre 2019
de 13h00 à 17h00**

Concerne les quartiers Derrière Ville, Ch. de l'Orée et Le Parlet

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Frédéric Gauchat, Le Malié 6, 2515 Prêles

Auteur du projet : e-solaire, M. Cyril Dubois, Le Bas-Monsieur 19, 2300 La Chau-de-Fonds

Propriétaires fonciers : M. Frédéric Gauchat, Prêles, M. Paul-Albert Gauchat, Prêles et Mme Marianne Gauchat, Prêles

Projet : Pose de panneaux photovoltaïques, parcelle no 2364, Le Malié 6, bâtiment digne de conservation, village de Prêles

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit **du 20 septembre au 20 octobre 2019**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 20 septembre 2019

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme Ana Gomes Calado Pinto et M. Joao Ferreira Pinto, Aalmattenweg 28, 2560 Nidau

Auteur du projet : MRS Créhabitat SA, Communance 26, 2800 Delémont

Propriétaires fonciers : Mme Ana Gomes Calado et M. Joao Ferreira Pinto, Nidau

Projet : Construction d'une maison familiale avec place couverte et réduit, parcelle no 2453, Route de Diesse 17, Village de Lamboing

Zone : HA2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit **du 20 septembre au 20 octobre 2019**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double

exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 20 septembre 2019

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Thierry Studer, La Clé des Champs 3, 2515 Prêles

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Propriétaire foncier : M. Thierry Studer, Prêles

Projet : Assainissement et transformation partielle du bâtiment, parcelle no 2593, Sous Banbois 26, village de Prêles

Zone : Village ancien

Dérogation : A l'article 64 al. 1 OC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit **du 20 septembre au 20 octobre 2019**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 20 septembre 2019

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Pascal Volery, Chenaux 23, 2517 Diesse

Auteur du projet : M. Pascal Volery, Diesse

Propriétaires fonciers : Mme et M. Constance et Pascal Volery, Chenaux 23, 2517 Diesse

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur, parcelle no 2082, Chenaux 23, village de Diesse

Zone : PQ Fin de Chenaux



La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit **du 20 septembre au 20 octobre 2019**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 20 septembre 2019

Secrétariat communal

VILLAGE DE LAMBOING EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LES ROUTES COMMUNALES

Le 14 juin 2015, les citoyennes et citoyens des villages fusionnés ont été consultés sur le maintien de l'interruption de l'éclairage public sur les routes communales de Prêles (installé en juin 2013) et sur la mise en place des mêmes mesures d'interruption pour les villages de Diesse et Lamboing. Le village de Prêles a souhaité maintenir cette extinction à 68.12 %. Les villages de Diesse et de Lamboing ont accepté cette mesure à 64.50 %.

Les travaux du réaménagement des routes à Lamboing sont aujourd'hui terminés et les adaptations nécessaires ont été effectuées.

Dès le 1^{er} octobre 2019, et après les villages de Prêles et de Diesse, l'extinction nocturne de l'éclairage public sur les routes communales de Lamboing de 00:30 à 05:30 sera effective.

Pour toutes questions, l'administration communale se tient à votre disposition.

Le Conseil communal

MISE EN PLACE DES CONTENEURS POUR LES DÉCHETS - INFORMATION

Dès la 2^e semaine d'octobre et jusqu'à la fin octobre 2019, se dérouleront les travaux de génie civil et de pose des conteneurs semi-enterrés avec système de pesage.

Le nouveau système de ramassage des déchets entrera en fonction au 1^{er} janvier 2020. Une solution transitoire sera mise en place en vue de permettre aux citoyennes et citoyens de terminer le stock de sacs rouges. A cet effet, des conteneurs 800 litres subsisteront jusqu'à la fin mars 2020 aux emplacements suivants :

Diesse : Battoir et Groisière

Lamboing : Cheval Blanc, Route de Prêles, La Pierre et place de l'ancienne administration communale

Prêles : Chemin des Saigneules, Route de La Neuveville 7, Derrière Montet et Village

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler.

L'administration

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 17 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 septembre 2019 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 23 septembre

au 23 octobre 2019.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assembles_communales).

L'administration communale

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 28 et 29 septembre 2019, le gardiennage sera assuré par Alexia Lecomte.

Le Comité

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 20 OCTOBRE 2019

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre.

Président :

M. Frédéric Racine

Administration :

Mme Christine Grandjean

Mme Fabienne Landry

Bureau de vote

Dimanche 20 octobre 2019 de 10h00 à 12h00

Membres :

M. Mattia De Francesco

M. Benjamin Dubois

Membres suppléant(e)s :

Mme Ariane Flück

M. Rui Fernandes

Bureau de dépouillement

Dimanche 20 octobre 2019 dès 10h00

Membres :

Mme Delphine Dubois

Mme Cheyenne Dubois

Mme Camille Embleton

Mme Marie-Pierre Erb

Mme Alessandra Piccini

Mme Michelle Feller

M. Laurent Carniel

M. André Egger

Mme Michelle Feller

Mme Marine Fracheboud

M. Daniel Feuz

M. Christophe Fischer

L'administration communale

ORGANISATION DE LA FÊTE VILLAGEOISE 2020 À LAMBOING

Dans le but de créer le comité d'organisation de la fête villageoise 2020 qui aura lieu à Lamboing du 28 au 30 août, la commune est à la recherche de citoyennes et citoyens prêts à s'engager.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, veuillez contacter l'administration communale au 032 315 70 70 ou par courriel à : info@leplateaudediesse.ch.

Nous vous remercions de vous annoncer d'ici au 11 octobre 2019, afin que nous puissions rapidement mettre sur pied la première séance.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale



FOIRE DE DIESSE

La foire se déroulera cette année **le lundi 28 octobre**. Le groupe animation Diesse invite cordialement les commerçants et artisans de la région à y participer. Il est encore temps pour vous inscrire ! Prix forfaitaire de 20.00 pour les habitants du district. Pour les autres commerçants le prix est de 20.00 le m. lin.

Renseignements et inscriptions : gad.diesse@gmail.com ou 079 287 49 86

Soyez les bienvenus !



RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Pour ce mois d'octobre, un après-midi loto est prévu, regroupant tous les aînés de la commune. Celui-ci aura lieu le : **mercredi 16 octobre 2019 à 14 heures** à la salle de la Bourgeoisie de Prêles

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au vendredi 11 octobre 2019 au plus tard.**

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent l'inscrire sur le **bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois d'août et de septembre.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.



Talon d'inscription – Après-midi loto

Nom: Prénom:

Adresse: Localité:

No de tél.: Transport : NON OUI

A retourner jusqu'au vendredi 11 octobre 2019 au plus tard à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Ça me dit marche!
 Découvrir les différentes régions du canton de Berne à pied
 ■ Activité accessible à tous
 ■ Parcours d'environ 2h le samedi matin
Commune mixte de Plateau de Diesse
Samedi 28 septembre 2019
 Rendez-vous à 9h45 sur la parking de la halle polyvalente de Prêles
 Toutes les dates et informations sous be.ch/ca-me-dit-marche

Office de la santé et du sport, 4100 La Roche-sur-Fon, tél. 032 315 70 70, info@ceplateau.deiesse.ch



Le dicastère de l'agriculture de la **COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE** recherche suite au départ honorifique de l'un de ses collaborateurs, pour le **1^{er} mai 2020** et pour une durée déterminée de six mois renouvelables,

son berger de la Noire Combe
Bergerie du bas, Lamboing

- Champs d'activités**
- Soins et contrôle sanitaire du bétail estivé
 - Soins et entretien des pâturages ainsi que des bâtiments et des étables
 - Entretien des clôtures
 - Alimentation en eau et en fourrage du bétail
 - Rentrer les récoltes
 - Relever les compteurs d'eau

- Profil souhaité**
- Titulaire d'un CFC dans le domaine de l'agriculture ou formation équivalente
 - Expérience dans les domaines précités
 - Habitation sur le domaine et possibilités de restauration
 - Permis de conduire pour véhicules automobiles légers
 - Maîtrise d'un tracteur

Possibilité de visiter les lieux le samedi 5 octobre 2019 de 10 h à 12 h

Organisation sur appel à M. Dominique Suter, Conseiller communal (079 632 22 32)

Le contrat est conclu pour une durée de six mois, du 1^{er} mai au 31 octobre, mais renouvelable d'année en année.

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels à :

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
 M. Daniel Hensler, resp. des ressources humaines
 La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 31 octobre 2019.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70 ou directement auprès de M. Dominique Suter, responsable du dicastère concerné (079 632 22 32)

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet www.ledelaudiediesse.ch

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.



Commune mixte de Plateau de Diesse
 La Chaîne 2
 2515 Prêles

032 315 70 70
info@ceplateau.deiesse.ch



PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



3^{ème} trimestre 2019

Stationnements

- Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

28 septembre

L'administration communale



SOIRÉE HALLOWEEN

Le groupe d'animation de Prêles (GAP) organise une soirée Halloween qui se déroulera **le jeudi 31.10.2019, de 17h à 20h**, à la place de jeux au centre du village.

Ce sera l'occasion pour les enfants de se réunir et de partir à la chasse aux bonbons. Ils pourront également laisser place à leur imagination en décorant une courge d'Halloween (**prière d'amener une courge déjà vidée**). Une surprise récompensera tous les jeunes artistes.

Venez nombreux déguster un bol de soupe à la courge et boire un thé chaud !

Au plaisir de vous rencontrer.

Le GAP



PRÉAVIS - SOIRÉE HALLOWEEN

En lieu et place du vide-grenier du dimanche 06.10.2019, le Groupe Animation Lamboing (GAL) organise le **jeudi 31.10.2019**, une soirée Halloween avec un atelier confection de pain au feu de bois pour les enfants dès 8 ans.

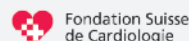
Réservez déjà la date ! De plus amples informations vous seront communiquées dans les prochaines semaines.

Le GAL

Votre cœur bat pour vous. Faites-lui du bien.

p. ex. surveillez votre taux de cholestérol et de glycémie.

Nous avons d'autres bonnes idées pour votre santé:
 Fondation Suisse de Cardiologie, Berne
 Tél. 031 388 80 80, CP dons 10-65-0



www.swissheart.ch



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

Vous trouvez toutes les informations relatives à la déchetterie sur le site www.memodechets.ch ou par le biais de l'application pour smartphone, ou sur le calendrier des déchets que vous avez reçu en début d'année



à télécharger dans l'AppStore ou sur Googleplay
ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 28 septembre de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.



ANNONCE DE COUPURE D'ÉLECTRICITÉ

Afin de procéder à des travaux de maintenance, le courant sera coupé dans tout le village de Nods le **Samedi 28 septembre 2019 de 08 h 30 à 16 h 00**

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex., pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement sont indicatives.
Des circonstances particulières pourraient les modifier.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Administration communale



NULLITÉ DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nous vous rappelons que le vote par correspondance est nul si le bulletin n'est pas placé dans l'enveloppe-réponse officielle fermée. Le bulletin doit être placé dans la "petite enveloppe" qui elle-même doit ensuite être introduite, avec la carte de légitimation signée, dans l'enveloppe-réponse officielle (grande enveloppe à fenêtre).

Pour les personnes qui déposent uniquement la "petite enveloppe" réservée au bulletin, le vote par correspondance sera nul !



Le vote est également nul si la carte de légitimation n'est pas signée.

Administration communale

VOTE PAR CORRESPONDANCE : INSTRUCTIONS

Les consignes suivantes ne s'appliquent qu'au vote par correspondance. Veuillez à utiliser correctement votre matériel de vote pour que votre vote soit valable et que votre voix compte !
Le vote aux urnes ne subit aucun changement.



- Pour ouvrir l'enveloppe, retirer **au dos** la bande striée de droite à gauche.
- Retirer la carte de légitimation ainsi que le matériel de vote.



- Introduire conjointement l'enveloppe de vote ainsi que la carte de légitimation dans l'enveloppe réponse.
- **Attention** : la carte de légitimation doit être introduite dans l'enveloppe dans le sens des flèches (le sens des flèches sur la carte de légitimation doit correspondre à celui de l'enveloppe de vote).

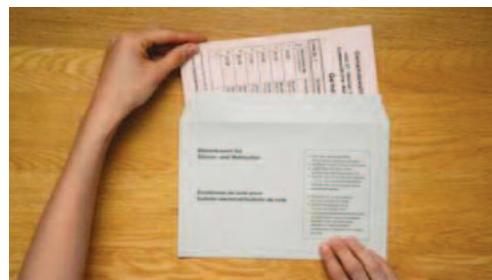


- En cas de vote par correspondance: signer la carte de légitimation au verso et compléter au besoin l'adresse de retour.



- Vérifier si l'adresse du bureau électoral apparaît dans la fenêtre. L'enveloppe est à l'envers pour que La Poste puisse apposer un code dans la partie inférieure libre lors du traitement mécanique.

- Humidifier la partie encollée du rabat et fermer. Remettre l'enveloppe à temps à La Poste ou la glisser dans la boîte aux lettres de la commune (voir indications figurant sur l'enveloppe de vote).



- Introduire les bulletins complétés **non pliés** dans l'enveloppe de vote séparée. Coller et fermer l'enveloppe de vote.

Reconnaître l'attaque cérébrale, réagir vite et bien.



Paralyse



Troubles de la vue



Troubles de la parole

144

Numéro d'urgence

www.attaquocerebrale.ch



Téléphone 031 388 80 80
CP dans 10-65-9



TAILLE AVANT L'HIVER

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes,

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.

Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates **jusqu'au 31 octobre 2019.**



Nouvelles de l'administration

Prix de la culture décerné à Spoken Word Bienne

Le canton de Berne attribue le Prix de la culture 2019 à l'association Spoken Word de Bienne, qui se consacre à la promotion du slam sous toutes ses facettes. Le Prix de la médiation culturelle va aux musiciens et médiateurs musicaux Julien Annoni, de La Neuveville, et Olivier Membrez, de Bienne. Le Prix de la culture est doté de 30'000 francs, le Prix de la médiation culturelle de 10'000 francs.

L'association Spoken Word a installé le slam dans la vie culturelle de la région biennoise. Avec la germaniste et historienne de l'art Tina Messer, elle organise et anime différentes séries de manifestations et de formats scéniques, travaille en réseau et s'implique dans l'encouragement des jeunes talents. Grâce au label "Dichterschlacht" et à la scène de lecture "Rauschdichten", l'association attire à Bienne grand nombre de slameuses et de slameurs alémaniques.

Par ailleurs, beaucoup d'écoles accueillent les ateliers de la Slam@School, dans lesquels les jeunes du secondaire I et II peuvent s'exercer au spectacle et à l'écriture créative, et découvrir que la langue est à la fois un outil d'expression et une forme artistique. Sur recommandation de la Commission des affaires culturelles générales, le canton de Berne récompense l'association Spoken Word du Prix de la culture 2019 pour ses efforts en vue d'encourager la culture slam.

Les créations des musiciens et médiateurs musicaux Julien Annoni et Olivier Membrez sont éclectiques et avant-gardistes, en syntonie avec leur temps. Les responsables de l'association USINESONORE font le pari de l'ouverture et du renouveau artistique en organisant des événements musicaux centrés sur la médiation culturelle sous ses formes les plus diverses. Ils cherchent à transmettre leur passion de la musique contemporaine à tous les publics. Le canton de Berne leur accorde le Prix de la médiation culturelle 2019 pour les récompenser de leur engagement constant en faveur de la musique moderne et de leur approche novatrice.

Ancien district de La Neuveville

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE D'UN PROJET DES ROUTES NATIONALES

N01-N05-N16 Berne Mise au point des alignements (AP9)

Le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a ouvert la procédure ordinaire d'approbation des plans selon les art. 27a à 27c de la loi fédérale sur les routes nationales (LRN; RS 725.11), l'art. 12 de l'ordonnance sur les routes nationales (ORN; RS 725.111) ainsi que les art. 27 ss de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711).

Mise à l'enquête publique

Pendant toute la durée du délai de mise à l'enquête publique, le projet peut être consulté durant les heures d'ouverture selon les horaires officiels :

- Commune mixte de Loveresse, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse
- Administration Communale de Eschert, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert
- Administration Communale de Moutier, Hôtel de Ville 1, 2740 Moutier
- Commune de Belprahn, Administration communale, Les Grands Clos 5, Belprahn, case postale 257, 2744 Moutier
- Municipalité de Court, Rue de la Vallée 19, 2738 Court
- Municipalité de Reconvilier, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier
- Administration Communale de Roches, Haut du Village 31, 2762 Roches/BE
- Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier
- Commune de Valbirse, Rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévillard
- Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes
- Administration communale, Rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval

- Administration Communale de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville
- Administration Communale de Péry-La Heutte, Grand Rue 54, 2603 Péry
- Gemeindeverwaltung Stadt Biel, Zentralstrasse 49, 2501 Biel
- Gemeindeverwaltung Dorfstrasse 13, 1595 Clavaleyres
- Gemeindeverwaltung Münchenwiler, Grissachstrasse 30, 1797 Münchenwiler
- Gemeindeverwaltung Ligerz, Hübeli 4, 2514 Ligerz
- Gemeindeverwaltung Twann-Tüscherz, Moos 11, 2513 Twann

Le délai de mise à l'enquête court **du 23 septembre 2019 au 24 octobre 2019.**

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis, leurs locataires ou fermiers (art. 32 LEx).

Restriction des actes de disposition

A partir du dépôt public des plans, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'OFROU, sur le terrain concerné par le projet mis à l'enquête, des actes de disposition, de droit ou de fait, susceptibles de rendre l'expropriation ou la construction de l'ouvrage projeté plus onéreuse ou plus difficile (art. 27b al. 3 LRN et art. 42 à 44 LEx).

Consultation des tiers concernés

Quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la LEx peut, conformément à l'art. 27d LRN, faire opposition par écrit contre le projet pendant le délai de mise à l'enquête auprès du **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Kochergasse 10, 3003 Berne.** Toute personne qui n'a pas fait opposition est

exclue de la suite de la procédure. Les communes font valoir leurs intérêts par voie d'opposition.

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des art. 39 à 41 LEx doivent être adressées au DETEC.

Berne, le 23 août 2019

Sur mandat de l'Office fédéral des routes (OFROU) Office des ponts et chaussées du canton de Berne



Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 27 septembre

Cultes dans les homes : 10h Mon Repos ; 10h45 Montagu
16h30 Culte de l'enfance à la Maison de paroisse
19h, Café-Théo au premier étage du Mille Or.

Accueil dès 18h30. 99 minutes pour ceux qui aiment discuter, partager autour d'un café ou d'une boisson et sont curieux. A partir d'une citation en savourer toute la richesse !

Dimanche 29 septembre

10h Culte régional au stand de Nods (dans le prolongement du chemin de la Pierre Grise. Parking du télésiège)
Solveig Perret, Stéphane Rouèche, Jean-Marc Leresche. Avec la participation d'Ernst Zürcher, ingénieur forestier, écrivain. Apéritif, soupe et tresse offerts. Un mini-bus gratuit sera à disposition à 9h30 devant la Coop. Bienvenue pour monter ensemble.

Mercredi 2 octobre

10h Partage biblique et prière à la salle Schwander, Grand-Rue 13.

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57

Diacre Jean-Marc Leresche - 079 655 73 09

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 29. September

10.30 Uhr, Bärenplatz Ligerz: Gottesdienst am 2. Läset-sunntig. Gemeinsam gelesen: «Fair» – Lk 6,36-42. Mit dem Hot Club de Berne (Musik), Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi.

Pikettdienst

24. September bis 6. Oktober: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (Tel. 079 439 50 99).

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Vendredi 27 septembre

10h Partage de la Parole autour d'un café au restaurant du camping de Prêles

Dimanche 29 septembre

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 1er octobre

10h30 Liturgie de la parole à Mon Repos

Vendredi 4 octobre

10h Partage de la Parole autour d'un café à la salle du conseil de paroisse (Mornets 15).

Dimanche 6 octobre

10h Messe à l'église paroissiale

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/
unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Cycle 1 du catéchisme

Le vendredi 27 septembre, rencontre de catéchisme pour le premier groupe du Cycle 1 du catéchisme sur le thème des animaux.

Culte au stand de tir de Nods

Dimanche 29 septembre, 10h, stand de tir de Nods sur le thème de "Auprès de mon arbre", avec la participation de M. Ernst Zürcher, ingénieur forestier, écrivain et du Jodler club St-Blaise- Neuchâtel, service de voiture (voir ci-dessous).

Chemin et partage

Rencontre de découverte et de partage, mardi 1^{er} octobre, 10h15-11h30, maison de paroisse de Diesse, thème: Qui sont Adam et Eve ?

A retenir 27 octobre

17h, salle du Cheval Blanc à Lamboing, le théâtre de la Marelle présentera sa dernière création: "Marie-Madeleine de Santiago", théâtre, musique et chanson, entrée libre, collecte

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et

9h45 centre du village de Diesse

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Lucas Bau, 078 922 80 57

Pasteur : Stéphane Rouèche

032 315 27 37 / 079 429 02 80; strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 29 septembre

10h, Culte régional au Stand de tir de Nods : "Auprès de mon arbre". Participation d'Ernst Zürcher, ingénieur forestier. Participation musicale : Jodlerclub St-Blaise – Neuchâtel. Apéritif, soupe et tresse offerts.

Parcage conseillé à la Pierre-Grise

Vendredis 4, 11 & 18 octobre

9h, Méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 6 octobre

10h, Culte à Nods, cène

Dimanche 13 octobre

10h, Culte à La Neuveville, cène

Contacts

Pasteur : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche

10h Culte avec le pasteur Didier Suter

Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harnos

Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harnos

Garderie

Mardi

6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi

9h15 à 11h Au café des dames

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 28 septembre

9h30 : Partage de la Parole

10h30 : Culte en commun avec l'église allemande

Pasteurs Rickson Nobre et Ralph Wäspi

Instantané !

Pas facile d'arriver au bout de quelque chose: une période, une relation, un emploi. Voilà qu'il faut "laisser tomber" des éléments, des idées, des convictions peut-être, ou des certitudes. Un peu comme les branches des arbres laissent tomber leurs feuilles, se dénudent, reviennent à leur plus simple expression.

Fin de saison; dans la vie ça s'accompagne d'émotions, de vide, de vertige, de larmes peut-être. Le cœur dénudé à un peu froid, pendant quelques temps. Pourtant peu à peu naît l'idée que du vide, de l'absence, du renoncement, s'ouvrent des possibles à l'infini.

Sur les branches de nos vies que nos automnes dépouillent, naît alors un espace pour des couleurs, des rencontres, des élans nouveaux. C'est nécessaire qu'elles tombent, nos feuilles mortes ! surtout celles de notre ego, notre culpabilité, nos envies de contrôle. La vie ne s'arrête pas, jamais. Nous sommes les seuls à l'immobiliser, par nos pensées, nos jugements sur les autres, nos idées si arrêtées qu'elles en deviennent asphyxiantes.

Fin de saison. Automne, tout est bien ! La lumière se fait douce, les reliefs des arbres, des gens, des paysages changent, s'adoucisent. C'est le temps de laisser tomber ce qui doit tomber, pour préparer une place à ce qui va naître, immanquablement : le projet de Dieu pour sa Création, envers et contre tout, parfois "envers et contre nous", c'est la vie !

Marie-Laure Krafft Golay, pasteur régionale

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : lundi-vendredi de 8h30 à 11h30

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch
Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril au 27 octobre 2019. Exposition temporaire "Un point de vue neuvevillois : Spitteler en Suisse romande." L'exposition évoque le parcours de Carl Spitteler, écrivain bâlois aux multiples facettes qui a dressé de nombreux ponts avec la Suisse romande, notamment par son séjour à La Neuveville comme instituteur, entre 1881 et 1885. Certains de ses textes, comme "Notre point de vue suisse" sont toujours d'une grande actualité, où il est question de cohésion nationale et de protection des minorités. Visites guidées publiques le 27 octobre, en français à 15h et en allemand à 16h.

Visites guidées sur demande : renseignements :

Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h, du 4 mai au 27 octobre 2019. Visites guidées et réservations de salle sur demande. Rens.: 032 315 21 32

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Tous les spectacles sont à 20h30 (sauf indication contraire)

Samedi	28 septembre	R&B Caravan
Samedi	12 octobre	Carlos Henriquez
Vendredi	25 octobre	Maria Mettral & Vincent Preciozo
Samedi	9 novembre	Swing Express
Dimanche	17 novembre	
	à 17h	Big Band Conservatoire Neuchâtel
Vendredi	22 novembre	Pascal Schoepfer et ses amis
Samedi	30 novembre	The Rambling Wheels
Samedi	14 décembre	Vincent Rocca

Consultez la Feuille officielle en ligne

www.imprimerieducourrier.ch